

SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

Convocation : 5/11/2020

Compte-rendu : 19/11/2020

L'an deux mille vingt et le jeudi douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour la mise en place des distances de sécurité en prévision du COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Francis GOUESBIER, Maire.

Présents : MM. GOUESBIER F., COCQUET, HENG, LOBJOIS, DEFOSSE, GOUESBIER C., FAUCHATRE, FERON, RIQUET, SUEUR, MAYOLLE

Secrétaire de séance : Madame Constance GOUESBIER

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Le compte-rendu de la séance du 8 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande pour ajouter 2 sujets à l'ordre du jour :

- Commande des défibrillateurs avec la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
- Les travaux du clocher
 - o La demande est acceptée à l'unanimité

1/ Versement des indemnités des élus :

Pour une raison pratique, le versement des indemnités des élus se faisait au trimestre.

Cette année, suite à l'augmentation du taux d'indemnisation, le total au trimestre dépasse le plafond et provoque une cotisation supplémentaire. Le paiement mensuel est préférable. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter le règlement mensuel.

2/ Dissolution de la régie de la Salle des fêtes :

Vu la fermeture de la Trésorerie de Rue

Vu le paiement par internet et dans les buralistes équipés

Monsieur le Maire propose de fermer la régie de la salle des fêtes à compter du 30 novembre 2020.

Le fond de caisse sera déposé à la Trésorerie de RUE.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil décide de dissoudre cette régie à compter du 30 novembre 2020.

3/ Rapport rendez-vous DDTM :

Suite à notre rendez-vous du mois de juillet, 2 agents de la DDTM sont venus sur place pour prendre en compte les constructions réalisées sur la commune depuis une dizaine d'années, ce qui n'avait pas été fait auparavant.

Après avoir exposé notre avis, la DDTM autoriserait certaines constructions sur la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont, dans la boucle du village sauf de la ferme Doudoux à Madame Alexandre. Ils appellent ça « les couloirs de respiration ».

Concernant les terrains disponibles rue du Calvaire, ils font valoir l'existence, au PLU (Plan Local d'Urbanisme de la commune), d'un emplacement réservé pour une voirie nouvelle qui empêcherait leur construction, alors que leurs services ont accordé, il y a plusieurs années, une construction à l'autre extrémité.

Pour ce qui est des possibilités de constructions au Bout des Crocs, ils maintiennent leur refus pour toutes nouvelles constructions. Nous allons devoir nous battre pour reprendre ce droit. Nous devons justifier qu'il s'agit d'une « zone déjà urbanisée » au sens de la loi ELAN de 2018

Cependant, selon la DDTM, le dernier mot est donné à la « loi Littoral de 1986 » qui emporte sur le PLU.

Nos questions sont de savoir, si nos jeunes pourront construire sur notre commune ? Allons-nous favoriser les constructions pour location touristique ou pour des résidences secondaires ?

Nous devons nous mettre d'accord sur une architecture propre à notre commune. Décider de ce que nous voulons exactement, montrer à l'administration que nos constructions sont en adéquation avec le village et nous concerter avec elle pour définir une vision à terme du développement de Saint-Quentin.

4/ Eclairage Led :

Un rendez-vous était fixé avec Monsieur DURIER, responsable de Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, mais ce dernier n'a pu venir. Il n'y a donc pas d'information à donner sur ce sujet qui sera vu lors de la prochaine réunion. Un nouveau rendez-vous est prévu lundi.

5/ Commande de défibrillateur :

Les défibrillateurs seront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2021 près de chaque ERP.

La communauté de communes a proposé de regrouper les commandes, ce que la commune a accepté. Une convention est présentée.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer à cette convention de groupement de commandes.

6/ Le Clocher :

Un expert de chez BODET Campanaire est venu voir le clocher.

Il propose de faire des abat-sons, de rénover le clocher (il appelle le beffroi)

Une étude peut être faite, son coût est de 820.00 € H.T. soit 984.00 € T.T.C.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter le financement de l'étude.

Les travaux devraient pouvoir être imputés au titre de la taxe de séjour. On peut déjà demander un devis et prévoir des aides financières.

7/ Questions diverses :

Monsieur GOUESBIER :

- La préfecture nous demande de faire le point des personnes vulnérables face à la crise sanitaire, personnes seules sans famille proche.
 - o Il n'y a pas de personne isolée dans la commune.
- Monsieur CHAUMETTE, son chien se balade toujours. Le garde du Domaine du Marquenterre a emmené son chien au refuge SPA, car il se trouvait dans le domaine et chassait les mouflons, il en aurait même tué un. Le chien de Monsieur LEBOEUF se promène également beaucoup. Il en va de même que le chien de Monsieur VALLEE.
 - o Ils recevront un avertissement au titre de l'interdiction de divagation des chiens dans la commune.
- Monsieur CHAUMETTE a, par ailleurs, accueilli un mobil-home dans son terrain. Monsieur le Maire lui précisé que c'était interdit sur notre commune pour les particuliers. Le ton est un peu monté. L'installation des mobil-home et caravanes est interdite par arrêté communal en date du 3 avril 2020.

- Un de ses camarades présents lors de l'entrevue avec le Maire a confirmé que le mobil-home serait enlevé d'ici 1 semaine. Si ce n'est pas le cas, il faudra signifier l'interdiction à Monsieur CHAUMETTE.
- Monsieur VALLEE a rebouché le fossé devant chez lui, ce qui est interdit, il a précisé avoir l'accord de Monsieur Emile RIQUET, ancien Maire. Il a également un mobil-home sur son terrain
 - Il sera convoqué à la mairie.
- Camping-Car Park demande un terrain sur la commune pour créer une aire de camping-car.
 - Il sera répondu que nous n'avons pas de terrain disponible, et qu'il y a plusieurs campings déjà prêts à les recevoir.
- Dans le chemin de Rome (encore appelé chemin Philomène), un pont est en mauvais état et pourrait s'écrouler.
 - Il faudra remettre un tuyau rapidement.

Monsieur RIQUET :

- Après l'abribus, la sortie comporte-t-elle une priorité à droite ou pas ?
 - Oui. Il est suggéré de la mettre en sens interdit dans les deux sens sauf riverains pour l'aménagement de la piste cyclable.
 - Pour toutes ces questions de voirie et de circulation, Monsieur le Maire propose de faire un point d'ensemble sur tout le territoire de Saint-Quentin-en-Tourmont et, le cas échéant, revoir la position des panneaux d'interdiction.

Monsieur LOBJOIS :

- Pour le Label « Station Verte », il nous faut une fleur de village fleuri, mais les panneaux semblent avoir été retirés.
 - à vérifier

Madame GOUESBIER :

- Pour les comptes rendus de réunion de Conseil Municipal, ils sont affichés à la porte de la Mairie mais faut-il les diffuser plus largement ?
 - En fin d'année, ils sont reportés sur le bulletin communal
- Pourrions-nous les notifier sur le site internet quand il sera fait ?
 - Oui

Monsieur MAYOLLE :

- Quand le ramassage des encombrants sera-t-il supprimé ? Monsieur MAYOLLE a fait le point avec l'employé communal et le nombre de tâches à effectuer est déjà important surtout en période estivale, le ramassage des encombrants lui demande beaucoup de temps.
 - Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Monsieur DEFOSSE :

- Que deviennent les travaux du carrefour de la Haie Penée ?
 - Il faut voir sur place avec l'Administration départementale ce qui peut être fait, à l'intersection entre les voiries communales et la voirie départementale.
 - Il serait bien de mettre les voies qui partent en direction de la Haie Penée en sens unique. Une réunion sur place sera organisée le 17 novembre avant de prendre langue avec les services du Conseil départemental chargés de la voirie.